



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intermittents

Question écrite n° 103858

Texte de la question

M. Frédéric Barbier interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur le statut d'intermittent du spectacle. Qu'ils soient artistes, techniciens, ouvriers ou autres, les intermittents du spectacle sont plus de 250 000 en France. Ils sont les garants de l'émulation culturelle française. Pourtant, leurs conditions de travail sont souvent précaires, devant justifier d'au moins 507 heures pour l'ouverture des droits à l'indemnisation. Des heures souvent travaillées, mais non comptabilisées, comme c'est parfois le cas lors d'un déplacement pour un concert. Alors que plusieurs programmes présidentiels aspirent à supprimer la spécificité du statut des intermittents du spectacle, il souhaiterait savoir si le Gouvernement a pris des mesures pour bâtir un cadre sécurisé et stabilisé pour les artistes afin de mettre fin à la précarité du statut d'intermittent.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Barbier](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103858

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 avril 2017](#), page 3020

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)